



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité
Ministère de la Santé et des Sports
Haut Commissaire à la Jeunesse

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

INSPECTION REGIONALE DE LA PHARMACIE

Suivi du dossier : David Jacq- Jean-Pierre LAM
☎ 04.91.29. 99.13 / 📠 04.91.29.94.64
dr13-inspec-region-pharma@sante.gouv.fr
fichier : transarretecppl
n°mercure : *D10-122*

Monsieur le Président
CPP Sud Méditerranée II
Hôpital Salvator
249 Boulevard de Sainte Marguerite
13274 MARSEILLE CEDEX 09

Marseille, le **9** FEB. 2010

Reçu le Dp2110

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une ampliation de l'arrêté préfectoral n°2010-01 portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes de Sud Méditerranée II.

Ce nouvel arrêté prend en compte la candidature de Mme ILTIS Marie-Hélène en qualité de représentante des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé (2^{ème} collège – suppléante).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P.J.1.

Marie-Paule ROVELLO
Pharmacien Inspecteur
de Santé Publique

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES

A R R E T E CPP II n°2010.01
Portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes de Sud Méditerranée II

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la santé publique ;
- VU la loi n°2004.806 du 09 Août 2004 ;
- VU le décret n°2006.477 du 26 avril 2006 modifiant le chapitre 1^{er} du titre II du livre Ier de la première partie du code de la santé publique relatif aux recherches biomédicales (dispositions réglementaires) ;
- VU la circulaire n°2006.259 du 15 juin 2006 relative à la mise en place des comités de protection des personnes ;
- VU l'arrêté ministériel du 12 juin 2006 portant agrément dudit comité pour une durée de six ans;
- VU le courrier électronique du Professeur Jean-Louis BERNARD en date du 8 juillet 2009 concernant le renouvellement des membres du CPP Sud-Méditerranée II ;
- VU l'arrêté préfectoral CPP 2009.01 du 20 août 2009 portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes de Sud Méditerranée II ;
- VU la lettre de M.le Dr BAGHDADI Houtin en date du 10 septembre 2008 ;
- VU l'arrêté préfectoral CPP 2009.02 du 30 septembre 2009 portant nomination des membres du Comité de Protection des Personnes de Sud Méditerranée II ;
- VU la candidature de Mme DUBERNET Sarah en qualité d'infirmière en date du 23 novembre 2009 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-530 du 31 décembre 2009 portant délégation de signature à Monsieur le Docteur Hugues RIFF Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales de Provence-Alpes-Côte-d'Azur par intérim ;
- VU la candidature de Mme ILTIS Marie-Hélène en qualité de représentant des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé en date du 28 janvier 2010 ;

A R R E T E

Article 1er : le comité de protection des personnes de Sud Méditerranée II est composé comme suit à compter du 2 février 2010.

1^{ER} COLLEGE (technique)

. quatre personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie

Titulaires :

- M. le Pr. BERNARD Jean-Louis (médecin)
- M. ROLLAND Pierre-Henri (chercheur)
- M. le Dr. BOYER Laurent (méthodologiste)
- M. le Dr. BAGHDADI Houtin (médecin)

Suppléants :

- M. le Dr PRADEL Vincent (épidémiologiste)
- M. le Pr. DUSSOL Bertrand (médecin)
- M. le Dr.GORINCOUR Guillaume (médecin)
- M. RAKOTONIAINA Zo (chercheur)

. un médecin généraliste

- M. le Dr SICHEL Claude (titulaire)
- M. le Dr REYES Pierre (suppléant)

. un pharmacien hospitalier

- Mme le Dr SALES-AUSIAS Nathalie (titulaire)
- Mme le Dr. BONGRAND Marie-Claude (suppléante)

. un infirmier

- Mme RAFFRAY Marie (titulaire)
- Mme DUBERNET Sarah (suppléante)

2^{ème} COLLEGE (social)

. une personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique

- M. TAILLEFER Dominique (titulaire)
- Mme SAKOYAN Juliette (suppléante)

. un psychologue

- Mme RICOEUR Janine (titulaire)
- Mme VINCENT Frédérique (suppléante)

. un travailleur social

- Mlle CORREARD Nathalie (titulaire)
- M. NAURAYE Gilbert (suppléant)

. deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique

- M. VIDAL Jean-Pierre (titulaire)
- Mme BOHBOT Delphine (titulaire)
- M. CARLINI Philippe (suppléant)
- M. SCHWEITZER Olivier (suppléant)

. deux représentants des associations agréées de malades et d'usagers du système de santé

- M. D'ANGIO Patrick (FNAIR) (titulaire)
- M. ACCIARO Jean (TRANSHEPATE) (titulaire)
- M. USUREAU Maurice (APTES-Alliance Maladies Rares)(suppléant)
- Mme ILTIS Marie-Hélène (ADMD-Association pour le droit de mourir dans la dignité) (suppléante)

Article 2

La durée du mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité.

Article 3

L'arrêté préfectoral CPPII n°2009.03 en date du 01 décembre 2009 est abrogé.

Article 4

Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Marseille le

-5 FEV. 2010

Le Préfet,

Pour le Préfet de Région et par délégation,

Le directeur régional des affaires sanitaires et sociales

par intérim

Hugués RIFF

POUR AMPLIATION


Hugués RIFF
Pharmacien Inspecteur
de Santé Publique